



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(39)/2
8 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Trente-neuvième réunion directive

Genève, 30 juin 2006

ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED*

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	4
I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE EN MATIÈRE DE POLITIQUES GÉNÉRALES	4
A. Pays les moins avancés	5
B. Pays en développement sans littoral	6
II. QUESTIONS SECTORIELLES	6
A. Commerce international	6
1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)	6
2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	7
3. Autres activités d'assistance technique liée au commerce	8
4. Commerce, environnement et développement	8
5. Législation et politique en matière de concurrence	9
6. Produits de base	10
7. Négociations sur le commerce international et diplomatie commerciale....	11
8. Commerce régional	11
9. Nouvelles initiatives	12
10. Activités de formation	13
11. Renforcement des capacités grâce aux applications électroniques	15
B. Développement des services	15
1. Programme des pôles commerciaux	15
2. Système douanier automatisé (SYDONIA)	16
3. Transport et transit	16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
4. Les TIC et le commerce électronique	17
5. Métrologie des TIC	17
6. Système d'information anticipée sur les marchandises (SIAM).....	18
C. Dette, financement et développement.....	18
1. Club de Paris	18
2. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)	19
D. Investissement international et développement des entreprises	20
1. Analyse des questions relatives à l'investissement.....	20
2. Politiques et renforcement des capacités.....	21
3. Technologie.....	23
4. Développement des entreprises.....	24
5. Assurance	24

INTRODUCTION

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année, à l'une de ses réunions directives, un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Le présent document, dixième rapport d'une série adressée au Conseil depuis sa quinzième réunion directive, donne une vue d'ensemble des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et présente brièvement certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) exécutées dans les différents domaines relevant de son mandat. Il complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(37)/2 présenté en juillet 2005 à la trente-septième réunion directive du Conseil.
2. Dans sa résolution A/RES/60/222, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au système des Nations Unies de continuer à aider les secrétariats du Nouveau Partenariat et de l'Union africaine et les pays d'Afrique à poursuivre les buts du NEPAD. Il est à ce propos rappelé que le Conseil, dans ses conclusions concertées 484 (LII), a demandé que la CNUCED, dans les limites de son mandat, continue de réaliser une analyse approfondie du développement de l'Afrique et de fournir des conseils stratégiques en la matière, s'agissant notamment de la réalisation d'une croissance et d'un développement durables dans la perspective des OMD.
3. La CNUCED, par l'intermédiaire de plusieurs de ses divisions et programmes, a continué à coopérer étroitement avec le secrétariat du NEPAD, aux activités duquel elle a apporté des contributions spécifiques, de même qu'elle a rendu compte de ses activités au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin que son rapport soit incorporé dans le rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du NEPAD. Les rapports des différents services interinstitutions, ainsi que les contributions particulières des organisations du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD sont également présentés au Comité du programme et de la coordination (CPC) à New York.
4. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique sont de manière générale conformes aux prescriptions du NEPAD, telles qu'elles sont indiquées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 3 du document TD/B/EX(35)/2 présenté à la trente-cinquième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.

I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE EN MATIÈRE DE POLITIQUES GÉNÉRALES

5. Le secrétariat de la CNUCED a élaboré un rapport intitulé «Le développement économique en Afrique: Repenser le rôle de l'investissement étranger direct?»¹; une synthèse de ce rapport a été présentée au Conseil du commerce et du développement, à sa cinquante-deuxième session, dans toutes les langues de l'ONU. Ce rapport conclut notamment qu'il est nécessaire d'adopter une approche plus critique pour évaluer le volume, la qualité et l'impact de l'IED dans les pays africains, et il y est suggéré que les décideurs politiques doivent veiller plus attentivement aux coûts et aux avantages de l'IED plutôt que de se focaliser exclusivement sur la recherche de tels investissements. Dans cet esprit, le rapport préconise d'appliquer une approche plus équilibrée

¹ UNCTAD/GDS/AFRICA/2005/1.

et plus stratégique de l'IED, adaptée aux réalités économiques et aux enjeux du développement de l'Afrique.

6. Les délibérations du Conseil sur ce point ont conduit à adopter les conclusions concertées dans lesquelles cet organe se félicite du débat animé suscité par le rapport, qui aide à réfléchir à ce qui pourrait être nécessaire pour rendre l'IED en Afrique plus efficace, plus productif et plus bénéfique. C'est dans ce contexte que l'Union africaine a demandé au sous-programme chargé du développement de l'Afrique d'apporter son concours à l'élaboration d'une étude sur les solutions et moyens permettant d'harmoniser la législation relative à l'IED aux échelons national et régional, en particulier pour ce qui concerne le secteur des industries extractives.

7. Les travaux de recherche et d'analyse dans le domaine de produits de base intéressant l'Afrique se sont poursuivis avec l'élaboration des études ci-après: «*Costs of agri-food safety and SPS compliance: Tanzania, Mozambique and Guinea, Tropical Fruits*» (UNCTAD/DITC/COM/2005/2), «*Trends in World Commodity Trade, Enhancing Africa's Competitiveness and Generating Development Gains*» (UNCTAD/DITC/COM/2005/7); «*Progress in the Development of African Commodity Exchanges*» (UNCTAD/DITC/COM/2005/9); «*Enhancing Commodity Financing and Managing Shocks in Africa*» (UNCTAD/DITC/COM/10); «*The Exposure of African Governments to the Volatility of International Oil Prices, and What to do About it*» (UNCTAD/DITC/COM/2005/11); et «*Improving the Sustainability of Cotton Production in West Africa*» (UNCTAD/DITC/COM/2005/12).

A. Pays les moins avancés

8. Répondant à la demande faite par le Conseil du commerce et du développement² la CNUCED a entrepris une étude sur «l'effritement des préférences dont bénéficient des pays les moins avancés, évaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur» (TD/B/52/4)³.

Examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010

9. L'Assemblée générale, par sa résolution 59/244, a décidé de procéder à l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme d'action à sa soixante et unième session, en 2006, et d'appeler tous les organes et organismes du système des Nations Unies, et notamment la CNUCED et le PNUD, «à apporter un appui financier et technique à ce processus d'examen».

² Le Conseil du commerce et du développement, à sa cinquantième session, avait demandé, dans ses conclusions concertées 476 (L) (2003) que la CNUCED effectue «des recherches et des analyses au sujet des conséquences pour les PMA de l'éventuel effritement des préférences commerciales résultant de la poursuite de la libéralisation du commerce, et, comme de besoin, de recommander des mesures pour aider les PMA à en atténuer les effets préjudiciables».

³ Un compte rendu plus détaillé de la teneur de l'étude et de l'examen que le Conseil du commerce et du développement en a fait sera porté devant le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire, sous le point ayant trait aux PMA.

Le Conseil du commerce et du développement, à sa cinquante-deuxième session, a aussi demandé à la CNUCED de «contribuer activement» à l'examen global à mi-parcours des progrès de la mise en œuvre du programme d'action. La CNUCED a élaboré un projet qui porte sur sept PMA⁴ – cinq pays africains et deux de la région Asie et Pacifique. Ce projet a pour objectif d'établir une évaluation à la fois quantitative et qualitative de l'avancement des PMA et de leurs partenaires de développement dans la réalisation de leurs engagements et de leurs objectifs convenus respectifs. Ce projet contribuera également à l'examen des résultats obtenus par ces pays en regard de mesures de soutien international dont ils bénéficient, et des politiques et des initiatives intérieures engagées par les gouvernements. Les résultats de ce travail devraient être intégrés dans l'examen global approfondi à mi-parcours qu'effectuera l'Assemblée générale en 2006.

B. Pays en développement sans littoral

10. D'autres travaux de recherche et d'analyse ont porté sur les pays en développement sans littoral et sur les solutions et les moyens qui permettraient d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport en transit, ainsi que sur des questions intéressant particulièrement ces pays. Une étude consacrée à la participation effective des pays en développement sans littoral au système du commerce multilatéral (UNCTAD/LDC/2005/3, parties I et II) a servi de document de fond à la Conférence de 2005 des Ministres du commerce des pays en développement sans littoral, tenue à Asunción (Paraguay) en août 2005 en préparation de la Conférence de l'OMC à Hong Kong. La Déclaration ministérielle de Hong Kong appelle les membres à adopter des mesures spécifiques pour faciliter une meilleure intégration des petites économies vulnérables dans le système du commerce multilatéral, sans pour autant créer une sous-catégorie parmi les membres de l'OMC. Il a par ailleurs aussi été décidé de suivre les progrès effectués en ce qui concerne les propositions des petites économies dans la tenue des négociations et dans les autres organes de l'OMC, en cherchant à apporter des réponses aux questions liées au commerce du point de vue des petites économies, ce dès que possible, et au plus tard pour le 31 décembre 2006.

II. QUESTIONS SECTORIELLES

A. Commerce international

1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)

11. Le JITAP, exécuté par le CCI, la CNUCED et l'OMC, a pour objet de collaborer étroitement avec les pays africains partenaires et leurs entreprises au profit de leur intégration dans le système commercial multilatéral. En 2005, le JITAP a apporté son concours à 16 pays bénéficiaires (Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie et Zambie) à mener leurs préparatifs nationaux en vue de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, en associant étroitement à ce travail les partenaires locaux, à la suite d'une réunion régionale sur les négociations de Doha (tenue du 19 au 22 juillet) des principaux membres des

⁴ Bangladesh, Burkina Faso, Cap-Vert, Éthiopie, Mozambique, Népal et Ouganda.

comités interinstitutionnels des 16 pays du JITAP. Ces préparatifs ont contribué à permettre aux pays d'être des interlocuteurs efficaces lors des réunions ministérielles préparatoires des pays africains, des PMA et des États arabes. Des études d'impact des accords de l'OMC ont été menées à bien pour ce qui est du Botswana, du Malawi et de la Zambie. Dans le cadre de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, une manifestation parallèle sur le JITAP a été tenue le 14 décembre pour mettre en commun l'expérience acquise. Il a été reconnu que le JITAP a permis aux pays bénéficiaires de mieux apprécier, de développer et d'ajuster les politiques, les mesures et les institutions, ainsi que les ressources, pour utiliser la libéralisation des échanges commerciaux comme un moteur d'expansion du commerce, de développement et de réduction de la pauvreté. Des centres de référence sur le système commercial multilatéral ainsi que des centres nationaux d'information ont été créés, renforcés ou rendus opérationnels dans la plupart des 16 pays bénéficiaires. Plus de 360 cadres (y compris 91 femmes) des pays partenaires ont bénéficié d'une formation et ont renforcé leurs connaissances et leurs capacités de négociation en ce qui concerne le système commercial multilatéral. Des stratégies pour le secteur de l'exportation des pays partenaires ont été élaborées, et elles devront faciliter le développement de l'activité exportatrice. Une démarche fondée sur le principe de la chaîne de valeurs a été intégrée dans le programme JITAP en vue de favoriser la diversification des activités des pays africains dont le commerce extérieur repose principalement sur les produits de base.

2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

12. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (le Cadre intégré) est un programme auquel participent plusieurs organismes et donateurs qui visent à coordonner les prestations d'assistance technique et les activités de renforcement des capacités institutionnelles intéressant le secteur du commerce dans les PMA. Actuellement, ce sont 28 pays⁵ (dont 23 en Afrique) qui bénéficient du Cadre intégré. Des études diagnostic pour l'intégration du commerce ont été menées à bien pour 13 pays, et des ateliers de validation ont jusqu'ici été tenus pour 14 pays. En outre, des réunions avec la communauté des donateurs ont été tenues au Burundi, au Cambodge, à Madagascar, en Mauritanie, au Népal et au Sénégal. La participation de la CNUCED à ce processus a notamment consisté en contributions effectives aux chapitres EDIC sur l'investissement et la facilitation du commerce dans trois pays africains, à savoir le Bénin, le Tchad et le Rwanda⁶.

13. La CNUCED a récemment publié un manuel pratique intitulé «*Integrated Framework (IF) for Trade-Related Technical Assistance for Least Developed Countries*» (UNCTAD/LDC/2005/2); ce manuel s'est révélé fort utile pour aider les pays bénéficiaires et les pays potentiellement concernés par le Cadre intégré à mieux appréhender le processus en cause.

⁵ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République démocratique lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Yémen et Zambie.

⁶ Il sera plus pleinement rendu compte des activités menées au titre du Cadre intégré devant le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-troisième session ordinaire.

3. Autres activités d'assistance technique liée au commerce

Appui en vue des négociations commerciales

14. En 2005, la CNUCED a mis en œuvre une série de projets d'assistance technique pour appuyer les pays africains et leur permettre de participer plus activement aux négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce. Ces activités ont notamment consisté en ce qui suit: organisation et participation à plusieurs ateliers en Angola, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Tunisie et Zambie; publication du manuel de la CNUCED intitulé *Handbook on Trade Facilitation*, qui vise à orienter les usagers dans la mise en place d'une infrastructure institutionnelle pour appliquer les mesures de facilitation du commerce; établissement de notes techniques visant à épauler les négociateurs, tant à Genève que dans les capitales, et à leur permettre de mieux saisir la portée et les implications des différentes mesures de facilitation du commerce envisagées dans le contexte des négociations de l'OMC.

4. Commerce, environnement et développement

15. En ce qui concerne le commerce et le développement durable, l'objectif à long terme du programme de coopération technique et de renforcement des capacités consiste à aider les pays africains et les autres pays en développement à analyser la problématique au point de convergence entre le commerce, l'environnement et le développement, et à traiter de ces questions aux échelons national, régional et international de manière compatible avec les priorités de développement de chacun. Les activités actuelles de coopération technique et de renforcement des capacités sont orientées sur la perspective africaine en matière d'accès aux marchés, notamment en ce qui concerne les impératifs environnementaux et la compétitivité des exportations, y compris les perspectives commerciales qui s'ouvrent aux produits préférables du point de vue de l'environnement, et la libéralisation des échanges de biens et services environnementaux.

16. En ce qui concerne l'accès aux marchés, les activités de la CNUCED visent à aider les pays africains et les autres pays en développement à définir une approche plus volontariste, anticipative et stratégique des impératifs environnementaux et sanitaires sur les principaux marchés d'exportation. À cet égard, le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés s'efforce d'aider les pays en développement à élaborer des codes nationaux et sous-régionaux de bonnes pratiques agricoles calées sur la norme de référence GAP du Groupe de travail des détaillants européens de produits frais (EurepGAP). En 2005, une série d'études de cas, dont une pour le Kenya, a fait le point des expériences acquises dans les pays en développement en matière d'élaboration de codes nationaux GAP qui traduisent la situation nationale et les priorités locales de développement. D'autres études portant sur les pays africains sont prévues pour 2006.

17. Mené par l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement, un nouveau projet visant à promouvoir la production et les exportations de produits issus de l'agriculture biologique en Afrique de l'Est a été lancé en 2004-2005; il concerne le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Ce projet vise à contribuer au développement rural durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans ces trois pays en promouvant la culture

et l'exportation de produits de l'agriculture biologique, ainsi que la coopération régionale dans ce domaine. La phase d'exécution a commencé en juin 2005.

18. Dans le cadre de l'initiative BioTrade⁷, la CNUCED appuie l'élaboration d'un programme national BioTrade en Ouganda qui visera à promouvoir l'investissement dans les ressources biologiques et le commerce, la génération d'emplois, l'encouragement au développement économique et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles du pays.

19. Dans le cadre de PhytoTrade Africa, la CNUCED apporte aussi son appui à six pays d'Afrique australe – Afrique du Sud, Botswana, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe – dans la poursuite d'activités de recherche-développement pour lever les contraintes qui font obstacle à la mise en place d'un commerce durable touchant aux espèces prioritaires. On s'attache actuellement à définir des indicateurs de qualité, à effectuer des évaluations des écarts de qualité et à améliorer les technologies de transformation. Les résultats de ce travail devraient permettre à PhytoTrade Africa d'élaborer des produits fondés sur la biodiversité qui puissent faire l'objet d'un commerce fructueux, et ainsi générer des revenus pour les communautés rurales pauvres de la région et répondre aux objectifs énoncés pour l'initiative.

20. La CNUCED a lancé son initiative Biocarburants en juin 2005 pour promouvoir l'utilisation et la production de ces carburants en tant que créneau émergent pour le commerce et l'investissement dans les pays en développement. En décembre 2005, des missions exploratoires ont été effectuées dans trois pays d'Afrique orientale (Kenya, République-Unie de Tanzanie et Ouganda) pour évaluer le potentiel de production de biocarburants. Les observations initiales établissent que ces pays sont adaptés à la production de ces carburants.

5. Législation et politique en matière de concurrence

21. La CNUCED continue de définir et de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités en matière de législation et de politiques relatives à la concurrence, en les adaptant aux besoins spécifiques des pays africains. Ces activités sont pilotées par la demande et mises en œuvre à l'intention des pays africains et de leurs groupements d'intégration régionale (qui visent eux aussi à instituer une politique régionale relative à la concurrence), notamment l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et le COMESA. En ont notamment bénéficié les pays suivants: Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Égypte, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

22. La CNUCED a aussi organisé divers ateliers régionaux et sous-régionaux pour aider les pays africains à formuler des règles régionales en matière de concurrence, notamment dans le cadre des groupements de la SACU et du COMESA. En ce qui concerne ce dernier, le Conseil des ministres a adopté un ensemble de règles communautaires régionales en janvier 2005, et élabore actuellement les directives d'application de ces règles communautaires. En ce qui concerne la SACU, un avant-projet d'accord relatif à la concurrence régionale a été établi par la CNUCED, et examiné par le Comité technique permanent de la SACU à Windhoek (Namibie)

⁷ Pour de plus amples renseignements, consulter le site <http://www.biotrade.org>.

en juillet 2005. La CNUCED travaille actuellement au projet final d'accord, qui sera soumis au Comité technique permanent à l'automne 2006.

23. Dans le cadre du programme régional TrainForTrade, une activité de formation à distance de formateurs dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre de la législation et des politiques relatives à la concurrence a été organisée pour le Bénin, le Burkina Faso et le Mali à l'intention de hauts administrateurs des pays concernés.

6. Produits de base

24. Le 22 novembre 2005, dans le contexte de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, la CNUCED a organisé une réunion débat sur le thème «Enjeux pour les politiques internationales en matière de produits – la problématique du coton», en coopération avec le Gouvernement du Bénin, et a établi une note d'information sur le sujet.

25. La CNUCED a élaboré un système pilote de partage de bases de données, intitulé Infoshare, afin de réunir et de diffuser des informations quantitatives sur les prix des produits de base (y compris prix départ exploitation, prix d'exportation et prix d'importation), sur les coûts intermédiaires de production et de commercialisation (transport et entreposage) ainsi que des informations qualitatives (par exemple sur les normes de qualité nationale et les parties prenantes au commerce). Une phase pilote a été lancée pour recueillir des informations sur le secteur du cacao au Cameroun, à savoir rassembler des données et identifier les entités concernées, pour permettre au Conseil interprofessionnel du cacao et du café d'exploiter ces informations et d'utiliser Infocomm pour les publier aux plans national et international. En mai 2005, le système Infoshare a été sélectionné par le Département de l'information publique de l'ONU pour figurer parmi les «Dix sujets dont le monde devrait entendre parler davantage».

26. La CUNCED a mis en œuvre toute une gamme d'activités consultatives, d'assistance technique et de renforcement des capacités sur les produits de base et le développement. À leur nombre on citera les suivantes:

- Contributions de fond à la deuxième Conférence extraordinaire des ministres du commerce sur les produits de base organisée par l'Union africaine du 21 au 23 novembre 2005 à Arusha (Tanzanie) en coopération avec le Fonds commun pour les produits. Simultanément, la CNUCED a aidé les pays africains à créer une nouvelle bourse panafricaine des produits de base sous les auspices de l'Union africaine. Il en est pris acte dans la Déclaration d'Arusha;
- Organisation d'un atelier sur la gestion des richesses minières (19 et 20 mai 2005) en Ouganda avec la coopération de la Commission économique pour l'Afrique (CEA-ONU);
- Organisation d'ateliers sur la sécurité agroalimentaire et les normes SPS pour les fruits tropicaux en Guinée (28 au 30 juillet 2005), au Mozambique (26 et 27 mai 2005) et en Tanzanie (14 et 15 avril 2005). Les ateliers nationaux ont permis de présenter un cadre logique qui facilite la quantification des coûts de mise en conformité avec les normes de sécurité agroalimentaire et SPS. À titre d'action

consécutives, le Dispositif pour le développement des normes et du commerce international (STDF) financera des activités d'assistance technique au Mozambique et en Guinée. La mise en œuvre du programme d'action consécutive pour la Guinée a commencé en novembre 2005. Le projet concernant le Mozambique était programmé pour mars 2006. Un atelier sous-régional sur la réglementation sanitaire et phytosanitaire a été tenu en Zambie avec la coopération du CCI;

- Une table ronde sur le thème «Améliorer la durabilité de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest» a été organisée à Bamako (Mali) les 28 février et 1^{er} mars 2005;
- Organisation et secrétariat de la neuvième Conférence sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique, du 31 mai au 3 juin 2005, à Maputo (Mozambique).

7. Négociations sur le commerce international et diplomatie commerciale

27. Appui au développement de la capacité de négociation commerciale de l'Afrique: en sa qualité d'organe d'exécution du projet de développement de la capacité commerciale en Afrique subsaharienne financé par le PNUD en 2005, la CNUCED a organisé et animé deux ateliers à l'intention des pays africains, l'un sur les services (Genève, 25 et 26 avril), l'autre sur l'agriculture et les négociations NAMA (Nairobi, 29 juin au 1^{er} juillet). Les recommandations formulées à l'issue de ces deux ateliers ont été largement diffusées, en particulier dans le cadre des réunions et ateliers organisés en préparation de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (Chine). La CNUCED a aussi effectué diverses missions consultatives de caractère essentiel pour réunir des informations en vue des négociations commerciales du Cycle de Doha, notamment en ce qui concerne le secteur des services.

28. La CNUCED a pris part et apporté des contributions de fond à une série de manifestations préparatoires de haut niveau concernant les pays africains en vue de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, notamment la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine, qui s'est réunie au Caire (juin 2005) et à Arusha (novembre 2005). Elle a aussi participé à des retraites organisées par la Mission de l'Union africaine à Genève sur des sujets sensibles qui concernent les pays africains.

29. Les concours de la CNUCED ont concrètement renforcé les capacités des négociateurs commerciaux africains, tant à Genève que dans les capitales, pour déterminer les enjeux et les intérêts tant individuels que communs à défendre dans le cadre des négociations de Doha.

8. Commerce régional

30. Un projet en faveur des pays de la SADC, financé par la CE, est entré en activité au deuxième trimestre 2005: il consiste à apporter une assistance technique pour le renforcement des institutions et des capacités dans la sous-région, et à former des hauts administrateurs de la SADC à la conduite de négociations sur le commerce des services dans le cadre des processus interrégionaux et multilatéraux. Le premier atelier régional a été tenu au Cap, sous les auspices du Forum de négociations commerciales de la SADC (TNF) sur les services, et il a joué un rôle important pour le démarrage des activités du projet. Le TNF sur les services a immédiatement

été suivi par une réunion des hauts administrateurs de la SADC les 21 et 22 septembre, et par une réunion ministérielle à l'échelon de la SADC le 23 septembre 2005 en vue de préparer la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Ces réunions ont permis aux pays de la SADC d'élaborer des recommandations concernant la participation de la SADC à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC.

31. Trois ateliers nationaux de formation ont été tenus au Zimbabwe, au Swaziland et en République-Unie de Tanzanie, et ont visé à sensibiliser les parties prenantes et à leur faire mieux prendre conscience des enjeux des négociations sur les services aux échelons régional, interrégional et multilatéral. Y ont participé des représentants de différents ministères et organes gouvernementaux, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires concernés par la question du commerce des services.

9. Nouvelles initiatives

32. En 2005, la CNUCED a effectué diverses analyses prospectives qui ont ouvert de nouvelles perspectives et ont contribué à faciliter le dialogue intergouvernemental et l'édification de consensus sur plusieurs problématiques importantes relatives au commerce et au développement en Afrique, et pour d'autres pays en développement. Il convient tout particulièrement, à cet égard, de noter ce qui suit:

33. Un indicateur du commerce et du développement a été élaboré et publié dans un nouveau rapport intitulé «*Developing Countries in International Trade 2005*». Ce rapport traite, dans ses analyses, d'un certain nombre de pays africains.

34. Une nouvelle collection intitulée «*Trade, Poverty and Cross-Cutting Development Issues*» a été lancée avec la première livraison de «*Towards a New Trade "Marshall Plan" For Least Developed Countries: How to Deliver on the Doha Development Promise and Help Realize the United Nations Millennium Development Goals?*» (UNCTAD/DITC/TAB/POV/2005/1).

35. L'une des initiatives nouvelles de la CNUCED a consisté à promouvoir la participation des pays en développement, et notamment des pays africains, aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. À la suite d'une série d'études et dans la foulée du débat intergouvernemental sur certains de ces secteurs, la CNUCED prévoit de lancer des activités consécutives, à l'échelon des pays et des sous-régions en Afrique australe, dans le secteur de l'électronique en collaboration avec la société Philips.

36. La CNUCED assure le soutien technique du troisième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales (SGPC), auquel plusieurs pays africains prennent part, plusieurs autres ayant manifesté leur intérêt pour rejoindre ces négociations; les pays qui ont jusqu'ici demandé à y adhérer sont le Burkina Faso, le Burundi, Madagascar, le Rwanda, la Mauritanie et l'Ouganda. Le SGPC offre aux pays africains l'occasion de s'assurer un accès préférentiel au marché dans d'autres pays en développement.

10. Activités de formation

- *Renforcement des capacités par le développement des ressources humaines;*
- *TrainForTrade.*

37. En 2005, la CNUCED a organisé plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention de pays africains dans le cadre de son programme TrainForTrade, qui mettent en œuvre des projets de coopération technique sur la base d'analyses des besoins de formation, des cours personnalisés et des formations de formateurs.

38. Huit nouveaux centres de formation permettant de dispenser des enseignements à distance ont été institués, dont six en Afrique (République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal).

39. Dans le cadre du projet d'étude à distance intitulé *Programme de renforcement des capacités pour la formation à certaines questions économiques internationales*, de nouvelles relations de formation ont été tissées en 2005, notamment avec le secrétariat de la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (CEMAC). Au cours de la mission TrainForTrade réalisée en mars 2005, le secrétariat de la CEMAC a demandé à ce que soit dispensé un cours d'étude à distance sur les négociations commerciales multilatérales relatives à l'agriculture au bénéfice du secrétariat et des États membres de la CEMAC, ainsi qu'à l'intention de Sao Tomé-et-Principe. Quatre-vingt-onze participants, de sept pays, ont pris part au cours organisé en septembre 2005. L'objectif de ce cours était de renforcer les capacités et la compréhension des décideurs et des négociateurs en matière de commerce chargés des négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture, et de leur faire mieux percevoir les incidences de ces négociations sur les politiques nationales de développement.

40. La coopération avec d'autres groupements régionaux s'est aussi poursuivie en 2005 et des organisations comme la CEDEAO, l'UEMOA, le COMESA, la SADC et l'Union du Maghreb arabe ont demandé le concours de TrainForTrade pour élaborer des programmes conjoints de formation et de renforcement des capacités dans les grands domaines du commerce et de l'investissement.

TrainForTrade: Programme de formation aux activités portuaires

Activités régionales:

41. Un atelier de formation de formateurs a été tenu dans les locaux du port de Marseille (France) du 12 au 23 septembre 2005. Cet atelier a été organisé en coopération avec l'Institut français de formation et d'échanges portuaires, et a reçu le soutien du Conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quinze participants venus du Bénin, du Cameroun, de Guinée, du Sénégal, du Togo, de Tunisie et d'Algérie y ont pris part. Ils ont échangé des vues sur les problèmes qu'ils rencontraient et sur d'éventuelles solutions, avec le soutien du réseau des centres de formation aux activités portuaires.

42. Deux ateliers pour tuteurs d'étude à distance ont été organisés en 2005 sur la gestion de ce mode d'apprentissage. Le premier a été tenu du 10 au 13 mai 2005 dans les ports de Douro et Leixões (Portugal) et a réuni 13 participants (Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Sénégal, Togo et Tunisie). Le deuxième atelier a été tenu du 8 au 12 août 2005 à Conakry (Guinée) à l'intention de quatre tuteurs de l'administration du port autonome de Conakry.

Activités nationales:

43. La quatrième promotion à être formée par le programme de formation aux activités portuaires au Sénégal a commencé le cycle de cours le 22 mars 2005, avec la participation de 13 agents portuaires. Ce cours, organisé en huit modules et totalisant 250 heures d'enseignement sur la gestion moderne des installations portuaires, a été dispensé deux fois par semaine jusqu'à septembre 2005. La troisième promotion du programme pour le Cameroun est en cours et réunit 23 participants. En 2005, la Guinée, le Togo et la Tunisie ont lancé leur deuxième promotion, avec respectivement 11, 18 et 12 participants. Les participants du Cameroun, de la Guinée et du Sénégal rédigent actuellement leur mémoire final pour obtenir le certificat de TrainForTrade, tandis que les participants du Togo et de la Tunisie ont déjà soutenu le leur. Onze participants tunisiens sur 12 ont obtenu le certificat, ainsi que 17 participants sur 18 pour le Togo.

44. Tous les pays en réseau ont utilisé le module 5c de la version étude à distance de l'informatisation des activités portuaires et d'échange de données électroniques.

L'Institut virtuel du commerce et du développement

45. L'Institut virtuel du commerce et du développement, partenariat lancé à l'occasion de la CNUCED XI, et visant à renforcer l'enseignement et la recherche en matière de commerce international et de développement dans les établissements universitaires des pays membres, a continué d'assurer des prestations auprès des universités et des instituts de recherche en Afrique.

46. Venant s'ajouter à l'Université de Maurice et à l'Université de Dar-es-Salaam, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar est devenue membre du réseau en juin 2005. Ces trois universités ont pris une part active à la première réunion du réseau des Instituts virtuels (Genève, 11 au 15 juillet 2005); les représentants de ces trois universités ont établi des liens avec différentes divisions et divers programmes de la CNUCED au cours de leur séjour à Genève.

47. Afin de toucher un auditoire plus large en Afrique, l'Institut virtuel, en coopération avec le Service des produits de base de la CNUCED et l'Université de Dar-es-Salaam, a organisé un atelier de formation, du 16 au 20 janvier 2006, à l'intention des enseignants et des chercheurs universitaires d'Afrique sur l'économie de la production et du commerce des produits de base. Cet atelier a été suivi par 15 participants venus de huit pays africains (Érythrée, Maurice, Mozambique, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe). Les trois universités de la région membres de l'Institut virtuel ont aussi envoyé des membres de leur personnel suivre l'atelier. Celui-ci avait pour objet de renforcer la connaissance et la pratique de la culture et du commerce des produits de base, et de s'appuyer sur les recherches en cours et les capacités d'enseignement dans ce domaine. À la suite de l'atelier, plusieurs universités ont décidé d'adopter le programme de formation – intégralement ou en partie – pour leurs cours du premier et du deuxième cycle.

11. Renforcement des capacités grâce aux applications électroniques

L'Initiative électronique pour le tourisme

48. L'Initiative de la CNUCED en matière de communication électronique appliquée au tourisme est axée sur l'élaboration et la mise en œuvre d'outils basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) susceptibles d'aider les pays à solliciter directement le marché international en renforçant les capacités locales et en faisant participer et s'impliquer les entreprises du secteur du tourisme, notamment les petites et moyennes entreprises. Cette initiative est centrée sur une plate-forme électronique pour le tourisme conçue pour permettre aux pays participants d'organiser, de commercialiser et de vendre leurs services touristiques en ligne, d'assurer des cours de formation au tourisme, au démarchage et au commerce électronique, et de susciter des partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine du tourisme électronique. En Afrique, un séminaire consacré au cours de formation «TIC et tourisme pour le développement» a été tenu au Mali en septembre 2005, avec la participation de 25 représentants éminents de la société civile, des ONG et de diverses entités gouvernementales. Un cours analogue est envisagé pour le Cap-Vert et Madagascar dans les mois à venir. En outre, des propositions de projet ont été établies pour la Guinée, le Mali et le Sénégal, et des pourparlers sont en cours avec l'Union du Maghreb arabe. Des consultations ont été lancées avec le Ministère du tourisme du Brésil en vue d'une assistance éventuelle aux pays africains lusophones, qui viendrait compléter les activités dans le domaine des logiciels gratuits à code source libre, déjà lancées par la CNUCED.

B. Développement des services

1. Programme des pôles commerciaux

49. À la suite d'une demande faite par le Ministère du commerce extérieur du Soudan en juillet 2005, un nouveau pôle commercial a été ouvert à Atbara, État du fleuve Nil, au Soudan. La réunion sur les pôles commerciaux pour la Région arabe parrainée par le Ministère du commerce extérieur du Soudan s'est tenue à Khartoum en mai 2005, et a réuni les représentants des pôles commerciaux de l'Égypte, du Yémen, de la Jordanie, du Maroc et des Émirats arabes unis, ainsi que des représentants de la Banque islamique de développement de Jeddah. La CNUCED a pris part à l'élaboration des rapports techniques sur la situation des pôles commerciaux régionaux et a assuré une formation à l'intention des pôles commerciaux à l'utilisation gratuite des outils de gestion de données accessibles par l'Internet mis à disposition par la Fédération mondiale des pôles commerciaux.

50. Résultat de l'aide apportée par la CNUCED à l'Égypte au cours des années passées, des activités bilatérales de formation ont aussi été entreprises entre les pôles commerciaux de la région: l'une des activités a notamment consisté en septembre 2005 à associer les pôles commerciaux égyptiens à la formation des opérateurs des pôles commerciaux du Soudan en vue de l'organisation et de la mise en œuvre des activités des pôles.

51. La CNUCED a aussi apporté un appui à la réunion annuelle mondiale des représentants de la Fédération mondiale des pôles commerciaux, tenue en Thaïlande en novembre 2005, à l'occasion de laquelle les pôles commerciaux du Bénin, du Burkina Faso, du Mozambique,

de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud ont pu suivre des formations à l'utilisation des outils en ligne.

2. Système douanier automatisé (SYDONIA)

52. Le SYDONIA est installé dans plus de 30 pays d'Afrique. Nombre d'entre eux utilisaient déjà l'ancienne version du système (version 2) et achèvent leur passage à SYDONIA++, évolution commencée au début de la décennie. La plupart des projets de changement de version sont désormais achevés, et le système est utilisé quotidiennement par les douanes ainsi que par les négociants dans les pays suivants: Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République du Congo, Éthiopie, Gabon, Malawi, Namibie, Niger, Rwanda, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Les projets de migration vers le nouveau logiciel se poursuivent, ou ont été fraîchement lancés dans les pays suivants: Cameroun, Guinée-Conakry, Madagascar, Nigéria et République centrafricaine. Une mission chargée d'effectuer une étude de faisabilité a été dépêchée en Guinée équatoriale. En octobre 2005, la mise en œuvre de SYDONIA World a commencé en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la version la plus récente du système, basée sur l'Internet, et le système devrait devenir opérationnel en 2006.

53. Il existe un centre régional d'appui aux projets nationaux à Ouagadougou (Burkina Faso), et d'autres centres régionaux sont envisagés à Bangui (République centrafricaine), et à Lusaka (Zambie).

54. Les personnels des douanes et les informaticiens des pays utilisateurs sont souvent recrutés en qualité d'experts de la CNUCED pour appuyer les projets d'assistance technique. Cela donne lieu à des échanges d'expériences fructueux et contribue à la coopération Sud-Sud.

55. La plupart de ces projets sont directement financés par les pays eux-mêmes, qui manifestent ainsi leur intérêt pour la mise en œuvre du système, lequel représente un outil d'amélioration de l'efficacité des services des douanes en même temps que de facilitation des échanges commerciaux.

3. Transport et transit

56. En juin 2005, la CNUCED a lancé des activités de terrain dans le cadre d'un projet financé par le Compte pour le développement de l'ONU dont l'objectif est de doter les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit de la capacité de concevoir et d'appliquer durablement des accords régionaux de commerce et de facilitation des transports.

57. C'est le corridor TransCaprivi, qui relie notamment le port de Walvis Bay, en Namibie, à Lusaka, en Zambie, qui a été choisi comme projet pilote pour l'Afrique. Un pôle commercial a été créé et fonctionne en Namibie depuis juin 2005. En novembre 2005, un atelier a été tenu à Lusaka pour réunir les parties prenantes zambiennes et namibiennes des secteurs tant privé que public. Une autre réunion se tiendra à Walvis Bay en juin 2006 pour débattre de la mise en œuvre des mesures envisagées pour améliorer le fonctionnement du corridor.

58. Les autres travaux de recherche entrepris par la CNUCED sur les PMA se sont axés sur les systèmes de transport en transit dans les pays en développement sans littoral d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

59. En septembre 2005, la CNUCED a tenu une réunion d'experts sur «*La facilitation du commerce en tant que moteur de développement*». Cette réunion a servi de tribune pour étudier les problématiques naissantes et examiner les politiques de facilitation du commerce et du transport, ainsi que les solutions actives qui permettraient d'appuyer les stratégies de développement des pays. Ont participé à cette réunion 14 pays africains et un groupement commercial régional (COMESA).

4. Les TIC et le commerce électronique

60. À la suite des consultations tenues avec l'Union du Maghreb arabe en 2004, la CNUCED a été invitée à participer à la Conférence sur les TIC et le développement du commerce (Tanger, 28 février au 2 mars 2005) organisée par l'UMA, l'UNECA et l'ICTDAR (PNUD). Les recommandations qui ont été formulées à cette occasion appuient le projet d'assistance technique de la CNUCED dans le domaine du commerce électronique, du tourisme électronique, de l'investissement et des statistiques.

61. La CNUCED a pris une part active au Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis (novembre 2005), en coorganisant des manifestations parallèles au Sommet, des ateliers et une série de présentations et de services consultatifs au stand d'information de la CNUCED, notamment dans les domaines ci-après: mesure des TIC, tourisme électronique, financement des TIC, les TIC et les OMD, les femmes dans la société de l'information et les logiciels gratuits à source libre. La CNUCED a aussi organisé deux réunions thématiques sur la société de l'information en 2005, à savoir «Incidences économiques et sociales des TIC» (janvier 2005) et «Prendre la mesure de la société de l'information» (février 2005). La CNUCED a aussi participé à la Conférence panarabe sur le Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenue au Caire en mai 2005.

5. Métrologie des TIC

62. Dans le domaine de la métrologie et des indicateurs des TIC, la CNUCED a travaillé en collaboration très étroite avec les autres membres du partenariat pour la mesure des TIC au service du développement, notamment l'UNECA, afin d'aider les pays en développement à élaborer leurs indicateurs TIC. En juin 2005, la CNUCED a participé et contribué à l'atelier de l'UNECA Scan-ICT et aux formations dispensées aux membres du programme Scan-ICT II (Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Maurice, Mozambique, Rwanda, Soudan et Swaziland).

63. En septembre 2005, la CNUCED a participé à un atelier de renforcement des capacités organisé dans le cadre de l'Initiative sud-africaine de mesure de la société de l'information, en offrant des services d'experts sur les indicateurs centraux des TIC et les questions de méthodologie et de collecte de données.

64. Le site Internet de la CNUCED sur la mesure des TIC constitue la seule source d'information en ligne d'envergure mondiale de cette nature, en particulier en ce qui concerne les pays en développement, et l'accès privilégié à différentes ressources sur les pays africains.

6. Système d'information anticipée sur les marchandises (SIAM)

65. Le SIAM, système informatisé qui permet de suivre les cargaisons, a été introduit dans plusieurs systèmes ferroviaires africains et dans certains ports au cours de la décennie écoulée. En 2005, la CNUCED a suivi l'évolution des réseaux de transport de la région et a établi un rapport préliminaire sur les transports routiers. La poursuite du programme SIAM est subordonnée aux demandes des parties intéressées et à la disponibilité de financements.

C. Dette, financement et développement

1. Club de Paris

66. La CNUCED a continué d'aider les pays débiteurs d'Afrique et d'autres régions à préparer leurs négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. En 2005, les activités de soutien technique permettant d'améliorer les stratégies de gestion de la dette ont été complétées par des ateliers régionaux organisés dans le cadre du projet «Renforcement des capacités des pays en développement pour un endettement viable». Une réunion a été organisée au Zimbabwe en novembre 2005 pour débattre de l'expérience régionale des pays africains en matière de gestion de la dette et de viabilité. Y ont participé des représentants des Ministères des finances et des banques centrales de 15 pays africains.

67. Depuis le dernier rapport, cinq pays africains ont rééchelonné leur dette auprès des créanciers du Club de Paris. Après être arrivés au terme du processus en avril 2005, les créanciers du Club de Paris se sont réunis en mai 2005 pour discuter du cas du Rwanda. Les conditions de Cologne ont été appliquées à la dette de ce pays, ce qui correspond à l'annulation de 82,7 millions de dollars de dette extérieure. En outre, les créanciers du Club de Paris sont convenus d'annuler un montant additionnel de 7,7 millions de dollars de dette extérieure à titre bilatéral. Ces deux opérations ont conduit à l'annulation de l'intégralité de la dette du Rwanda vis-à-vis des créanciers du Club de Paris. La Zambie a elle aussi atteint le point d'achèvement en avril 2005, et la réunion du Club de Paris pour accorder une remise de dette au titre de l'initiative PPTE s'est tenue en mai 2005. Les créanciers bilatéraux publics ont accordé une annulation de la dette aux conditions de Cologne, soit l'équivalent de 1 milliard 403 millions de dollars. Comme dans le cas du Rwanda, à titre bilatéral, les créanciers ont décidé d'aller au-delà des conditions de Cologne, et se sont engagés à annuler un montant additionnel de 393 millions de dollars de la dette extérieure de la Zambie. Le Club de Paris est aussi convenu de rééchelonner 50 % des paiements restant dus au titre du solde de la dette sur la période 2005-2007. En septembre 2005, le Burundi a atteint le point de décision, et s'est vu accorder un allègement intérimaire aux conditions de Cologne. Par ailleurs, en septembre 2005, un accord renouvelé a été conclu en ce qui concerne Sao Tomé-et-Principe, qui avait atteint le point de décision en 2000, mais dont le programme économique convenu avec le FMI avait déraillé en 2001, l'accord antérieur avec le Club de Paris n'ayant donc pas pris effet. En raison d'un nouveau programme du FMI, le nouvel accord de rééchelonnement de la dette a été conclu avec les créanciers du Club de Paris aux conditions de Cologne. En octobre 2005, le Nigéria a conclu un accord avec le Club de Paris en vue du traitement global de sa dette. Aux termes de cet accord, 18 milliards de dollars de la dette du Nigéria vis-à-vis des membres du Club de Paris seront annulés, tandis que les 12 milliards restant dus aux créanciers du Club de Paris seront remboursés en deux phases. La restructuration de la dette du Nigéria fait exception sur deux

plans: le pays a été le premier à obtenir une restructuration de sa dette auprès des membres du Club de Paris à la suite de la signature d'un instrument d'appui à la politique par le FMI plutôt que d'appliquer un programme classique du FMI; par ailleurs, le pays a été le premier à calculer la viabilité de sa dette extérieure en tenant compte des besoins d'investissement pour atteindre les OMD.

2. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)

68. En 2005, le Programme SYGADE a ajouté l'Algérie et la République démocratique du Congo à la liste des pays d'Afrique qui reçoivent désormais une aide technique directe pour la gestion de la dette⁸. Le Programme coopère désormais avec 24 pays africains⁹.

69. Courant 2005, le Programme a dépêché neuf missions de terrain (personnel du siège) dans des pays africains. Cinq de ces missions ont eu trait à la mise en œuvre des activités SYGADE dans le cadre de projets en cours (Algérie, Madagascar, République du Congo, Togo et Zimbabwe). Quatre missions d'évaluation des besoins ont été effectuées dans de nouveaux pays (Cap-Vert, Comores, Maroc et Nigéria). En outre, la CNUCED a pris part à quatre ateliers ou réunions sur des questions liées à la dette. Elle a notamment participé à un atelier régional MEFMI¹⁰/COMSEC/FMI/CNUCED sur les statistiques d'endettement (Ouganda); à un dialogue entre parties prenantes sur les questions de la dette organisé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (Mozambique); à un atelier conjoint sur la statistique organisé par le FMI et l'Institut africain de statistique (Tunisie); ainsi qu'à un atelier organisé par AFRITAC sur la stratégie de désendettement (Niger).

70. Les consultants du SYGADE ont consacré au total 20 semaines à des activités dans sept pays d'Afrique (Gabon, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, Soudan, Zambie et Zimbabwe), principalement pour apporter des formations à la gestion de la dette. En outre quatre pays (Côte d'Ivoire, Gabon, République du Congo et Togo) ont envoyé des délégations à Genève pour y suivre des formations au SYGADE, qui ont été assurées par le personnel central du Programme.

⁸ Les activités de projet de coopération technique portent sur l'installation du logiciel spécialisé de gestion de la dette du Programme, le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), ainsi que des formations et une aide à son utilisation effective. Ce système permet en particulier aux responsables de la gestion de la dette d'établir une base de données complète et tenue à jour, et de fournir des statistiques d'endettement exactes et elles aussi maintenues à jour.

⁹ Ces pays sont les suivants: Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

¹⁰ Le MEFMI est un établissement régional dont sont membres les 13 pays ci-après: Angola, Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Il a pour mission de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la gestion économique et financière. Cinq des pays membres du MEFMI utilisent le SYGADE (Angola, Ouganda, Rwanda, Zambie et Zimbabwe).

71. Poursuivant ses efforts pour parvenir à un arrangement permettant de décentraliser ses activités SYGADE en Afrique, en avril 2005, la CNUCED a signé un accord de coopération technique avec le Pôle Dette¹¹. L'accord prévoit officiellement l'ouverture d'un centre régional de formation et d'appui SYGADE dans les locaux du Pôle Dette à Yaoundé (Cameroun). La création de ce service régional sera l'objectif principal d'un projet commun SYGADE/Pôle Dette. L'intention du projet, à moyen terme, est de renforcer les capacités du Pôle Dette pour lui permettre d'apporter une assistance technique pour l'enregistrement de la dette aux pays membres qui utilisent le système SYGADE. Le projet visera aussi à renforcer les capacités de la CNUCED de dispenser une assistance technique de caractère régional. Le financement de ce projet, dont une grande part sera à l'avantage direct du Pôle Dette, sera recherché courant 2006.

D. Investissement international et développement des entreprises

72. Tout au long de l'année 2005, la CNUCED a continué d'apporter un soutien général à l'Afrique pour ce qui est de l'investissement et du développement des entreprises, 50 pays africains au total ayant bénéficié d'au moins un des programmes d'assistance technique. Sur l'année, plus de 140 journées de cours de formation et d'ateliers ont été organisées en Afrique et pour l'Afrique.

73. La CNUCED a continué de collaborer étroitement avec le secrétariat du NEPAD dans les domaines liés à la promotion de l'investissement, aux sciences et technologies et aux examens collégiaux. Le Programme d'examen des politiques d'investissement apporte en particulier des contributions pertinentes au travail d'examen du NEPAD.

74. Dans le cadre du partenariat pour l'investissement au service du développement, la CNUCED s'est jointe au China-Africa Business Council (CABC) pour promouvoir l'investissement chinois en Afrique. Dans un premier temps, les résumés des guides d'investissement ont été traduits en mandarin et distribués en Chine.

1. Analyse des questions relatives à l'investissement

75. Le *World Investment Report 2005* (WIR05) rend compte d'afflux vigoureux d'IED en Afrique en 2004. Les apports ont augmenté dans 40 des 53 pays africains et devraient poursuivre leur accroissement en 2005 sous l'effet d'une demande qui continue d'être vigoureuse pour ce qui est des produits de base, d'un environnement politique plus stable et d'une participation croissante des sociétés transnationales aux projets d'infrastructure.

¹¹ Pôle Dette est le service de formation technique de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC). Il organise des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de dette et de gestion financière à l'intention des banques centrales des pays membres ci-après: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Niger, République centrafricaine, République du Congo, Sénégal, Tchad et Togo. Huit de ces pays collaborent activement avec le Programme SYGADE: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, République centrafricaine, République du Congo, Tchad et Togo.

76. Le *World Investment Directory: Africa* est en cours de rédaction et devrait paraître vers la mi-2006. Une autre publication de caractère statistique, *FDI in Least Developed Countries at a Glance: 2005/2006*, porte sur 33 PMA africains et devrait paraître en 2006. Ces publications proposent des profils de pays et des données sur l'IED et les activités des sociétés transnationales. Par ailleurs, afin de renforcer la compilation de données sur l'IED et la qualité des statistiques relatives à la région, plusieurs personnalités gouvernementales et experts nationaux de premier plan ont participé à une réunion sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED: compilation de données et formulation de politiques dans les pays en développement, qui a été tenue à Genève du 12 au 14 décembre 2005.

77. Des guides à l'intention des investisseurs portant sur le Kenya et la Tanzanie, ainsi que le tout premier guide régional consacré à la Communauté d'Afrique orientale (Kenya, Ouganda et Tanzanie), ont été lancés en 2005.

78. La préparation de l'ouvrage intitulé *Asian Investment in Africa: towards a New Cooperation among Developing Countries*, dans le cadre d'un projet financé par le PNUD d'évaluation des besoins en vue d'attirer l'investissement étranger direct asiatique vers l'Afrique, a avancé et l'ouvrage devrait paraître courant 2006. Il devrait représenter une contribution majeure de la CNUCED au Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique (NPSAA).

2. Politiques et renforcement des capacités

Examen de la politique d'investissement

79. Deux examens des politiques d'investissement ont été réalisés, pour le Bénin et le Kenya, ce qui porte à 11 le total des États africains qui ont bénéficié de ce type d'examen¹². Quatre autres examens portant sur des pays africains sont à divers stades de préparation (Maroc, Nigéria, Rwanda et Zambie). En outre, le modèle type d'examen de la politique d'investissement a été adapté pour tenir compte des besoins spécifiques des pays déchirés par la guerre dans le cadre de l'initiative *Investir dans la paix* – problématique actuellement prise en compte pour le Rwanda.

80. Afin d'accroître l'intérêt de chacun de ces examens, le secrétariat de la CNUCED privilégie les prestations d'appui consécutif visant à faciliter la mise en œuvre des recommandations formulées dans les examens. Dans le cadre de ce travail, un rapport sur la mise en œuvre de l'examen de la politique d'investissement de l'Égypte a récemment été publié. Sept pays africains ont reçu une aide consécutive de cet ordre en 2005 (Botswana, Égypte, Ghana, Kenya, Lesotho, Ouganda et Tanzanie).

81. La base de données Investment Compass a été mise à jour et un guide de l'utilisateur a été publié. Cette base de données couvre désormais 55 pays, dont plus de la moitié sont des pays africains.

¹² Les autres pays sont: Algérie, Botswana, Égypte, Éthiopie, Ghana, Lesotho, Maurice, Ouganda et Tanzanie.

82. En partenariat avec la Banque japonaise pour la coopération internationale, trois *Livres bleus sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement* ont été réalisés pour le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Ces livres bleus sont un outil novateur conçu pour permettre aux gouvernements de se faire, de manière concise et conviviale, une idée plus précise des principaux obstacles à l'investissement, et pour leur communiquer des orientations claires en ce qui concerne les politiques à mener. Ces mesures ont un horizon relativement rapproché, et les gouvernements bénéficiaires s'engagent à les mettre en œuvre en respectant un calendrier convenu, en général dans les 12 à 18 mois. L'initiative des Livres bleus a été saluée par l'*Africa Investor Magazine*, qui fait l'éloge des ouvrages réalisés dans son palmarès annuel. Ces derniers ouvrages ont aussi fait l'objet d'une émission spéciale sur CNBC Europe.

Promotion de l'investissement: Services consultatifs pour l'investissement et la formation (SCIF)

83. En 2005, les SCIF ont assuré des formations au plaidoyer politique auprès des agences de promotion de l'investissement (API) de sept pays africains, dans le cadre d'un atelier tenu à Nairobi (Kenya). Pour donner suite à l'examen de la politique d'investissement du Botswana par la CNUCED, une stratégie de ciblage des investisseurs pour le secteur de la confection a été réalisée. Par ailleurs, la définition d'une stratégie de ciblage des investisseurs a été entreprise pour le Kenya. La CNUCED a apporté son concours au Gouvernement du Lesotho pour établir une législation relative à l'IED. Le programme Investment Gateway, plate-forme interactive accessible par Internet pour la promotion de l'investissement, est en cours de développement et d'installation à Djibouti. Une étude diagnostique du climat de l'investissement dans la région de la CEMAC a été achevée, et a été présentée à l'occasion de l'atelier tenu à Libreville (Gabon).

84. Des activités consultatives ont été menées au Mali pour améliorer la gouvernance de la promotion de l'investissement. En Ouganda, une aide a été apportée pour examiner et évaluer l'utilisation d'une charte clientèle en vue d'améliorer les services publics offerts aux investisseurs. L'initiative gouvernementale TEAM Uganda, qui vise à améliorer les prestations de service public au bénéfice des investisseurs en associant 49 institutions gouvernementales, a aussi été appuyée. En Éthiopie, un nouveau projet a démarré avec la Commission éthiopienne pour l'investissement afin d'épauler la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de la CNUCED sur la bonne gouvernance dans la promotion de l'investissement (BGPI) et dans le compte rendu de l'examen des politiques d'investissement et d'innovation réalisé par la CNUCED.

Accords internationaux d'investissement (AII)

85. Les pays africains ont besoin de capacités et d'expertise techniques additionnelles pour participer efficacement aux discussions et aux négociations relatives aux Accords internationaux d'investissement et pour mettre ces accords en œuvre de manière opportune. Les tendances récentes en matière de réglementation des investissements internationaux (multiplication constante des AII aux échelons bilatéral, régional et interrégional, complexité et subtilité croissantes des dispositions y relatives, chevauchement des engagements, multiplication des différends entre les investisseurs et les États) présagent de charges additionnelles pour les gouvernements. Le secrétariat a apporté son assistance aux pays africains par le biais de recherches et d'analyse des politiques, et de prestations d'assistance technique. Il a notamment

aidé le secrétariat du COMESA et les États membres de cette organisation à élaborer et à négocier un accord sur l'espace d'investissement commun du COMESA (EICC) en apportant des avis juridiques et en participant aux trois forums régionaux de négociation organisés en mars et août 2005, puis en mars 2006. Cette assistance se poursuivra avec la mise au point finale et l'application de l'accord.

86. Le secrétariat a aussi organisé et facilité un cycle de négociations du BIT à l'intention des pays francophones africains à Brazzaville (Congo). Vingt-cinq négociateurs représentant 9 pays ont tenu 22 réunions bilatérales qui ont abouti à la conclusion de 6 accords.

87. Un programme de formation à l'intention des négociateurs d'Accords internationaux d'investissement de pays lusophones (y compris cinq pays africains) a été réalisé en langue portugaise, et s'est composé d'un cours préparatoire interactif à distance et d'une session en vis-à-vis.

3. Technologie

88. Lors du Sommet mondial sur la société de l'information, la CNUCED a organisé une table ronde de haut niveau sur le «Financement des TIC au moyen de l'investissement étranger direct», en coopération avec la Banque africaine de développement. Consécutivement à cette table ronde, il a été suggéré que la CNUCED et la Banque africaine de développement organisent en commun, courant 2006, un colloque sur l'investissement dans les infrastructures TIC en Afrique.

89. Dans le cadre du programme de partenariat avec le projet «Connecter l'Afrique» de l'État de Genève, le secrétariat a continué d'apporter son assistance aux pays africains pour développer les ressources humaines dans les divers domaines des TIC. L'objet du projet est d'apporter une formation personnalisée aux ingénieurs et aux techniciens TIC des pays les moins avancés d'Afrique. Le Lesotho a été choisi comme pays pilote et une formation a été apportée à plusieurs ingénieurs et agents techniques. Le projet est actuellement mis en œuvre au Mali.

90. Un bilan scientifique, technologique et politique est actuellement en cours de préparation pour l'Angola. Les bilans de ce type sont conçus pour aider les pays en développement à prendre la mesure de leurs systèmes nationaux d'innovation, à identifier leurs forces, leurs faiblesses et les perspectives qui s'offrent, et à élaborer des politiques appropriées pour intégrer les sciences et technologies dans les stratégies nationales de développement.

91. Fin 2005, la CNUCED est parvenue à un accord avec les Gouvernements de l'Allemagne et du Royaume-Uni en vue de lancer le projet «Assistance technique et renforcement des capacités dans les pays les moins avancés d'Afrique en vue de la création de capacités de production pharmaceutique». Ce projet aidera les pays à formuler une législation en matière d'investissement et de droit de propriété intellectuelle favorisant la production locale de médicaments essentiels.

4. Développement des entreprises

92. En 2005, le programme EMPRETEC a consolidé sa présence en Afrique, tant anglophone que francophone. On compte actuellement 13 centres EMPRETEC/Entreprise en Afrique¹³. Jusqu'ici, les centres africains EMPRETEC/Entreprise ont organisé environ 300 ateliers de formation à l'entrepreneuriat, et l'on compte plus de 7 000 «Empretecocos» (entrepreneurs qui ont suivi les formations dans le cadre des ateliers).

93. En 2005, la CNUCED a réalisé des études de cas sur le renforcement de la compétitivité des PME par le biais de l'internationalisation, par exemple en établissant des liens avec les sociétés transnationales, notamment en Afrique du Sud et en Ouganda, et en investissant à l'étranger pour ce qui est de l'Afrique du Sud.

94. La CNUCED a apporté une assistance technique au Groupe spécial pour l'Afrique du PNUD/TICAD en qualité de membre officiel du Comité consultatif de l'Asia-Africa Business Council (AABC) nouvellement constitué, et a pris part à la gestation puis à la mise au point finale et à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de l'AABC. Ce conseil a vocation d'être un organe consultatif et un centre de ressources à l'intention des membres africains et asiatiques du secteur privé, avec pour mandat explicite de débattre des questions de politique générale et d'atténuer les contraintes qui pèsent sur le commerce et l'investissement entre l'Asie et l'Afrique.

95. En 2005, la CNUCED a lancé son Programme de liaison commerciale en Ouganda, et celui-ci est mis en œuvre par Enterprise Uganda, en collaboration avec l'Autorité d'investissement ougandaise. Le projet pilote, programmé sur deux ans, a vocation de faciliter les liaisons commerciales dans les domaines des agro-industries, de l'immobilier, du commerce de détail, du secteur manufacturier et des télécommunications.

5. Assurance

96. Le mandat déjà ancien de la CNUCED en ce qui concerne le domaine des assurances a été renouvelé par la CNUCED XI, et il se focalise en particulier sur les besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés. Le secrétariat, par conséquent, recherche des financements pour cinq nouveaux projets qui bénéficieront à l'ensemble de l'Afrique. Ces projets ont été confirmés comme prioritaires par l'Organisation des assurances africaines, qui représente les gouvernements du continent et le secteur des assurances des pays respectifs. En 2005, la CNUCED a aussi effectué une mission d'assistance technique et d'examen en vue de la restructuration de la législation du Burundi en matière d'assurance et de l'Autorité burundaise de réglementation des assurances. Après le succès de la Conférence OAA/CNUCED sur l'assurance et la réassurance des risques catastrophiques, la première Assemblée générale annuelle du Centre africain des risques catastrophiques a été tenue à Casablanca en avril 2005.

¹³ Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Éthiopie, Ghana, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Zimbabwe.